

## Vers une dérive autoritaire en Haïti?

Pierre Bonin

Number 776, January–February 2015

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/73340ac>

[See table of contents](#)

---

**Publisher(s)**

Centre justice et foi

**ISSN**

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

---

**Cite this article**

Bonin, P. (2015). Vers une dérive autoritaire en Haïti? *Relations*, (776), 6–7.



sensible aux signes de la présence de Dieu parmi elles.

François n'est aucunement déçu. Les perspectives proposées en 2014 doivent être discutées et précisées au sein des Églises locales, afin de préparer la poursuite du Synode, prévue en octobre 2015. Pour faciliter le dialogue,

François a pris une décision sans précédent, exigeant que le rapport final du Synode 2014 publie tous les paragraphes, y compris ceux qui n'étaient pas appuyés par une majorité des deux tiers, et le résultat du vote, paragraphe par paragraphe. Par ce geste, il envoie un message aux évêques et aux Églises locales : il appuie une plus grande

ouverture aux couples divorcés remariés et aux personnes homosexuelles et veut qu'en regardant le nombre des votes – les points litigieux ayant recueilli la majorité simple –, on reconnaisse qu'un tournant irréversible a eu lieu dans la pastorale de l'Église catholique. ●

## Vers une dérive autoritaire en Haïti?

Cinq ans après le séisme de 2010, la construction démocratique piétine.

**PIERRE BONIN**

Depuis le scrutin de 2010-2011 qui a porté Michel Martelly à la présidence, la construction démocratique bat de l'aile en Haïti, alors que les échéances électorales tournent en crises. Aucune élection n'a en effet été organisée depuis : le sénat fonctionne avec deux tiers de ses membres et les élus des Conseils communaux ont tous été remplacés par simple nomination et choisis parmi des proches du président. La mise sur pied d'un nouveau Conseil électoral provisoire, chargé d'organiser et de superviser les scrutins, n'a pu faire consensus au sein de la classe politique, son mode de création et sa composition étant contestés.

Le président Martelly a d'abord essayé, envers et contre tous et sous la pression internationale, d'organiser des élections législatives pour la fin octobre... avant de tout annuler, *sine die*. Serait-il plus à l'aise de gouverner par décret, ce qu'il pourra faire dès le 12 janvier 2015, date à partir de laquelle le parlement sera rendu inopérant? Il pourrait ainsi contourner les objections des chambres au projet de loi sur les mines... Martelly le laisse entendre et les organisations haïtiennes de droits humains s'en inquiètent, de

même que de la répression croissante. En décembre dernier, des manifestations qui réclamaient entre autres la tenue d'élections législatives ont été violemment réprimées, faisant un mort. Le premier ministre, Laurent Lamothe, a démissionné, mais pas Michel Martelly, dont le départ était également demandé.

S'entourant de collaborateurs de la mouvance duvaliériste, le gouvernement Martelly baigne dans l'héritage du défunt dictateur Jean-Claude Duvalier, qu'il a cherché à réhabiliter au nom d'une «réconciliation» faisant l'économie de la vérité, de la justice et de la réparation. Au lendemain du décès de «Bébédoc», le 4 octobre dernier, les organisations de droits humains et le Collectif contre l'impunité ont rappelé que «cette disparition n'entraînait en aucun cas la fin de la procédure judiciaire en cours» pour les crimes contre l'humanité imputés à J.-C. Duvalier et ses sbires. Inquiets, plusieurs groupes se demandent comment contrer la montée du néoduvallérisme, héritier direct d'un régime populiste cruel, raciste et fascisant trop souvent oublié. D'où l'indispensable devoir de mémoire à l'endroit des victimes et des résistants à l'oppression, dont s'acquitte entre autres un collectif

animé par le Centre œcuménique des droits humains, dans un contexte très difficile<sup>1</sup>.

Des défenseurs des droits humains sont régulièrement tués ou menacés en Haïti. En février 2014, le coordonnateur de la Plate-forme des organisations haïtiennes des droits humains, Daniel Dorsinville, était assassiné avec son épouse en pleine rue, au grand jour. Début avril 2014, le coordonnateur du Réseau national de défense des droits humains, Pierre Espérance, recevait pour sa part des menaces de mort. En novembre dernier, c'était Jackson Doliscar, défenseur des droits des déplacés du séisme, qui était menacé de mort à la pointe du revolver. Plusieurs journalistes reçoivent aussi fréquemment des menaces semblables, à Port-au-Prince et en province.

La lutte contre l'impunité est d'autant plus compliquée que le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif entretiennent des liens incestueux. Comme le dénonçait récemment la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), le gouvernement «continue de s'immiscer dans la gestion des affaires du pouvoir judiciaire : les mandats des juges ne sont pas renouvelés en dépit des avis favorables

1. Voir <haitiluttecontre-impunite.org>.

L'auteur est membre de la Concertation pour Haïti



Manifestation à Port-au-Prince, le 26 octobre 2014, pour exiger des élections locales et législatives qui tardent depuis trois ans. Photo : PC/Dieu Nalio Chery

[du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire], des juges sont nommés ou révoqués par le pouvoir exécutif, en dehors de la Loi...» Ainsi, les mandats de 81 magistrats n'ont pas été renouvelés, confirme la Protectrice du citoyen Florence Élie.

Par ailleurs, cinq ans après le séisme de 2010, la situation des survivants qui vivent toujours dans des camps est loin de s'améliorer. Les programmes de relogement appuyés par les organisations internationales et des pays « amis », comme le Canada, sont nettement insuffisants et n'offrent que des solutions temporaires, alors que les déplacés font face à des expulsions forcées.

Pire, des camps ont été complètement vidés, pillés, incendiés et bulldozés sous prétexte que les déplacés occupaient des terrains que réclament des personnes influentes s'en disant propriétaires. À Canaan, début novembre 2014, des familles du village Grâce-de-Dieu ont ainsi été expulsées, victimes d'une opération de démolition, un acte « perpétré par des agents de l'Unité départementale de maintien d'ordre, accompagnés d'hommes de main », rapporte le Groupe d'appui aux réfugiés et rapatriés. Selon Amnistie internationale, « personne n'a été traduit devant la justice, les victimes n'ont reçu aucune réparation ».

Garante du statu quo, la Mission des Nations unies pour la stabilisation

en Haïti, la MINUSTAH, coûte très cher, près de 51 millions de dollars par mois. Surtout, elle reste indifférente aux violences exercées contre les victimes du séisme, et sa présence est de plus en plus contestée. Une « mis-

sion civile » onusienne de reconstruction disposant d'un tel fonds mensuel pour le relogement, les services publics et les travaux d'urbanisme serait fort plus utile aux yeux de bien des Haïtiens. ●

## Chrétiens en détresse

Les conflits armés en Syrie et en Irak affectent durement la population chrétienne de ces pays.

**ROBERT LALONDE**

**S'**il est difficile de comptabiliser avec précision le nombre de victimes du conflit syrien depuis mars 2011, la plupart des analystes s'entendent pour évaluer à 170 000 le nombre de vies fauchées. Et que dire du nombre de déplacés et de réfugiés! On estime qu'il y aurait 6,5 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays et 2,8 millions de réfugiés éparpillés dans les pays limitrophes.

Qu'en est-il, plus spécifiquement, des chrétiens affectés par cette guerre? Au début du conflit, ils constituaient 10% de la population syrienne, soit environ deux millions de personnes.

Aujourd'hui, on sait qu'au moins 450 000 d'entre eux ont quitté le pays. Par exemple, à Homs, il ne resterait qu'une infime partie des 60 000 chrétiens qui habitaient cette ville sise à l'épicentre du conflit syrien.

Comme si ce portrait n'était pas assez sombre, voilà qu'en juin dernier, en Irak, le groupe armé État islamique (ÉI) déclarait qu'à défaut de se convertir ou de payer une taxe spéciale, les chrétiens qui choisiraient de rester le paieraient de leur vie. Ce sont ceux de Mossoul – la capitale de la province de Ninive et deuxième plus grande ville d'Irak, avec ses deux millions d'habitants – qui furent les premiers à fuir, le 10 juin 2014, après quatre jours de

L'auteur est responsable de l'information à Aide à l'Église en Détresse Canada